



Département
D'ILLE-ET-VILAINE

—
Arrondissement
DE SAINT-MALO
—

Procès-Verbal

Séance du 29 Avril 2025

L'an 2025 et le 29 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de

RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE Maire

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DESNOS Sophie, LAURENT Régine, TRUFFLET Joëlle, MM : BOURGEAULT Thierry, DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillipe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUCOUX Soazig à Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, PASSIER Géraldine à Mme LAURENT Régine, M. HARDY Benoît à M. ROIZIL Jérôme

Absent(s) : M. DE LA CHESNAIS Arnaud

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 22/04/2025

Date d'affichage : 22/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. GAUTRIN Éric

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1- Validation de l'avenant pour la rénovation globale de l'éclairage public - 2025_04_25
- 2- Indemnisation gardiennage des Eglises Epiniac 2025 - 2025_04_26
- 3- Présentation de devis - 2025_04_27

2025-04-25 Validation de l'avenant pour la rénovation globale de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle que La Collectivité a transféré au SDE35 sa compétence éclairage public. Dans ce cadre, elle a sollicité le SDE35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur son territoire.

Le SDE35 souhaitant accélérer les travaux de rénovation en proposant aux communes la mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement sur l'Eclairage Public, la Convention n°2024-0034 portant réalisation d'une opération d'éclairage public a été signée le 15/04/2024 entre la Collectivité et le SDE35.

Or, depuis la signature de ladite Convention, l'étude détaillée confiée par le SDE35 à un prestataire extérieur, et conduite en étroite relation avec la commune, a déterminé un montant des travaux significativement inférieur à l'enveloppe financière estimée au stade de l'étude sommaire.

En outre, la demande de subvention Fonds Vert sollicitée en 2024 par le SDE35 sur cette opération n'a pas été obtenue.

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'actualiser par Avenant la Convention initiale avec Les nouvelles dispositions financières présentées ci-dessous (en HT) :

DETAILS MODALITES FINANCIERES	Convention initiale	Avenant n°1
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	711 833.10 €	167 906.66 €
2. TAUX SDE	80%	80%
3. MODULATION	1.6	1.6
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	569 466.48 €	134 325.33 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	142 366.62 €	33 581.33 €
6. MONTANT DE SUBVENTION OBTENUE A DATE	0	0
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	142 366.62 €	33 581.33 €

Les autres modalités de la convention initiale restent inchangées.

Les Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les nouvelles modalités financières présentées ci-dessus au titre de la convention n°2024-0034 portant réalisation d'une opération d'éclairage public,
- **D'AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 à la convention n°2024-0034 et tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2025-04-26 Indemnisation gardiennage des Eglises Epiniac

Mme RAMÉ-PRUNAUX informe que comme chaque année, le Conseil municipal est invité à fixer l'indemnité de gardiennage des églises d'Epiniac et de Saint-Léonard pour l'année 2025.

Vu la délibération n°2024-04-26 en date du 16 avril 2024 fixant l'indemnité de gardiennage pour les églises d'Epiniac et de Saint-Léonard,

Considérant que, de nouveau en 2025, seule l'église d'Epiniac est concernée par cette indemnité dans la mesure où l'église de Saint Léonard est toujours en travaux et par conséquent inaccessible au public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RECONDUIRE en 2025**, le montant de l'indemnité de gardiennage pour la seule église d'Epiniac à 120,97 €,
- **DE PRECISER** que cette indemnité sera versée au bénéfice de la paroisse Saint-Samson de Dol,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2025-04-27 Présentation de devis

1- Devis présenté par Mme RAMÉ-PRUNAUX : Remplacement par l'entreprise SCUTUM des extincteurs incendie hors limite d'âge à la suite de la vérification annuelle : coût de 3 404,71 € HT soit 4 085,65 € TTC,

2- Devis présentés par Mme LAURENT :

- Balançoire pour les landes : devis de 2 entreprises Synchronicity (11 318,70 €) et Spme22 (3 975,60 €),
- Illuminations de Noël : 2 devis proposés par l'entreprise LEBLANC Illuminations,
- Gravier roulés pour les Landes : devis proposé par TBL Transport d'un montant de 1 350 € TTC pour 30 tonnes de 4/8.

3- Devis présentés par M BOURGEAULT :

- Fourniture et installation de 2 paires de buts de Foot (entraînement + honneur) de l'entreprise SDU pour un montant de 4 620,36 € HT soit 5 544,43 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise SCUTUM concernant le remplacement des extincteurs incendie hors limite d'âge pour un montant de **4 085,65 € TTC**,

- **VALIDER** le devis de l'entreprise SPM22 concernant l'achat et la pose d'une balançoire nid d'oiseaux pour un montant de **3 975,60 € TTC**,

- **VALIDER** le devis de l'entreprise LEBLANC Illuminations concernant la location triennale de 13 suspensions pour un montant annuel de **1 638 € TTC**,

- **VALIDER** le devis de l'entreprise LEBLANC Illuminations concernant le rachat de 14 décors boucles pour un montant de **812,62 € TTC**,

- **VALIDER** le devis de l'entreprise SDU pour la fourniture de 2 paires de buts pour un montant de **5 544,43 € TTC**,

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Points abordés par Mme RAMÉ-PRUNAUX :

- Eclairage public du parvis de l'église de Saint Léonard : le SDE35 en charge du dossier propose d'installer 2 mats aiguilles comprenant plusieurs projecteurs afin d'éclairer le clocher ainsi que le parvis de l'église. Des visuels en 3D sont présentés par l'équipe municipale. Un vote informel est ensuite organisé afin de valider ou non cette proposition. 10 voies en faveur des mats aiguilles et 3 contre (Mme RAMÉ-PRUNAUX, Mme DUCOUX et Mme CHOQUET),
- Commémoration du 08 mai 2025 à partir de 11h suivie d'un vin d'honneur organisée dans la salle de la Motte,
- 3^{ème} édition du Festival Môm'en baie est organisé du 28 avril au 24 mai 2025 dans les bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes. Sur la commune d'Epiniac organisation le 10 mai d'une randonnée contée avec Marie Chiff' Mine (au départ de la bibliothèque à 14h),
- Réunion de préparation des classes 5 aura lieu le 13/05 à 20h dans la salle du Conseil,
- Prochain Conseil municipal le 20/05 à 20h,
- Réception à la mairie des mamans de l'année dans le cadre de la Fêtes des mères le 24-05,
- 43^{ème} édition du Tour de Bretagne les 6, 7, 8 et 9 juin ; A Epiniac le dimanche 9 juin entre 16 et 17h,

- Point sur les travaux de rénovation de la Mairie : une réflexion est en cours afin de prévoir le cas échéant le déménagement des services administratifs sur le site de la Motte à partir du 3^{ème} trimestre 2025,
- Présentation synthétique de l'étude de pré faisabilité de 2 aménagements cyclables (chemin des évêques et en direction de la Boussac). Ce projet porté par la Communauté de Communes du Pays de Dol, a retenu 2 scénarii intégrant des contraintes différentes (échéance à plus ou moins longue, cout financier ...). Un COPIL est prévu le 07 mai prochain afin de choisir les aménagements cyclables : plan de coupe, esquisses, VRD. La production des livrables finaux et leur restitution sont prévues le 04 juin 2025,
- Projet de réouverture du Calibso par de nouveaux propriétaires à compter du 1^{er} juillet 2025,

Points abordés par M DESPRES :

- Travaux église Saint Léonard : une nouvelle demande de subvention au titre de 2025 a été faite auprès de la fondation Langlois de 40 000 €,
- Effacement des réseaux en cours rue de Normandie et de la Croix Harel,
- Eclairage du terrain de foot : C'est l'entreprise Bouygues Telecom, sous-traitant du SDE35, qui va réaliser les travaux à partir de septembre 2025. Le devis définitif doit être transmis au cours du mois de mai 2025,

Points abordés par Mme LAURENT :

Une commission environnement a été organisée le samedi 29 mars 2025. Les problématiques suivantes ont été abordées :

- Pas de nouvelles plantations d'arbre dans les Landes. En revanche, les arbustes existants vont de nouveau bénéficier de protections de la part de l'ONF,
- Fleurissement du bourg : cette année la livraison des fleurs par le prestataire a pris du retard (difficultés d'approvisionnement),
- Concours des maisons fleuries 2025 : la mise en place du projet d'organisation du concours du plus beau portager est reporté sine die,
- Lavoir en centre bourg : projet d'aménagement en cours de réflexion avec notamment l'installation de grosses pierres pour retenir la terre et l'eau
- Présentation du devis de l'Office National des Forêts,
- Bio diversité : campagne en cours afin de sensibiliser les habitants et les agents des services techniques de la Commune sur les nombreux avantages – bénéfiques à tondre moins souvent les parcelles et de façon plus différenciée,

Points abordés par Monsieur BOURGEAULT :

- Renouvellement matériel services techniques : le nettoyeur haute pression est cassé et doit donc être remplacé. Des devis sont en cours de rédaction et seront présentés lors du prochain conseil municipal,
- Signalisation routière : 2 devis ont été demandés à la société 4S et seront également présentés le 20 mai.

Points abordés par les conseiller-es municipaux :

- Madame TRUFFLET : une artiste locale l'a sollicité afin de connaître les disponibilités de la salle de la Forge afin d'y exposer ses peintures. Mme RAMÉ-PRUNAUX précise qu'avec les travaux à

venir de la mairie, il n'y aura plus d'exposition dans cette salle qui accueillera pendant la durée des travaux (18 mois) la poste communale.

Séance levée à 21h58

En mairie, le **27 MAI 2025**

Le Maire

SYLVIE RAMÉ-PRUNAU



Secrétaire de séance

M. GAUTRIN Éric

